

Offre exclusive pour les employé(e)s du SECTEUR PUBLIC

30% DE RABAIS sur le forfait *Partagez tout*_{MC} de votre choix.*

Forfaits *PARTAGEZ TOUT*_{MC} - Québec

Frais mensuel: NOUVEL APPAREIL¹	5296\$* (Rég. 75 \$)	5996\$* (Rég. 85 \$)	6696\$* (Rég. 95 \$)	7396\$* (Rég. 105 \$)
Frais mensuel: APPORTEZ VOTRE APPAREIL	4246\$* (Rég. 60 \$)	4946\$* (Rég. 70 \$)	5646\$* (Rég. 80 \$)	6346\$* (Rég. 90 \$)
CARACTÉRISTIQUES	Appels illimités partout dans la province², Messages texte illimités SMS/MMS (Canada)³, afficheur, boîte vocale, 2,500 minutes de transfert d'appel, mise en attente et appel de groupe et facturation en ligne.			
DONNÉES	4 Go	6 Go	10 Go	14 Go
DONNÉES EXCÉDENTAIRES	5\$/100 Mo ⁴	5\$/100 Mo ⁴	5\$/100 Mo ⁴	5\$/100 Mo ⁴

Ligne additionnelle : Apportez votre appareil 40^{40\$}/m | Nouvel appareil 55^{40\$}/m¹

Lors de la mise en service d'un forfait *Partagez TOUT* vous obtenez



Applicable à tous les forfaits. Offres sujettes à changement sans préavis. Demandez les détails.

Plus un service de votre choix pendant 6 mois parmi les suivants[†]



[†]Applicable aux forfaits de 5 Go et plus. Offres sujettes à changement sans préavis. Certaines conditions s'appliquent. Demandez les détails.

Ajoutez les appels **partout au Canada** à votre ligne primaire pour seulement **3,50\$ par mois⁵**

Commander en ligne

Pour tous les détails, visitez planetemobile.biz
 Nom d'utilisateur : **brigitte** Mot de passe : **mobile**

OFFRES DISPONIBLES UNIQUEMENT AVEC VOTRE REPRÉSENTANT(E).

Brigitte Gauthier
brigitte@planetem.com

514 856-1884 ext.: 223
1-888-484-2835 ext.: 223



*Offres sujettes à changement sans préavis. Certaines conditions s'appliquent. Rabais applicable uniquement à la ligne primaire. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Votre première facture comprendra des frais de connexion de 20\$ par ligne afin que votre service soit activé sur notre réseau. Les frais de temps d'antenne additionnel, de transmission de données, d'interurbain, d'itinérance, les frais liés aux options et les taxes sont en sus et facturés mensuellement, le cas échéant. Les frais gouvernementaux mensuels suivants pour le service d'urgence 9-1-1 seront exigés : 62¢ en Saskatchewan, 46¢ au Québec, 43¢ en Nouvelle-Écosse, 53¢ au Nouveau-Brunswick, 70¢ à l'Île-du-Prince-Édouard, 44¢ en Alberta et 75¢ à Terre-Neuve-et-Labrador. Cependant, le temps d'antenne n'est pas facturé pour les appels au 9-1-1 que vous faites à l'aide de votre appareil sans fil de Rogers. Des frais de récupération des économies réalisées sur l'appareil sont exigés, conformément à votre entente, si pour quelque raison que ce soit vous changez de forfait pour un forfait de niveau inférieur pendant votre période d'abonnement. Vous devez acquitter des frais uniques de déclassement de forfait, tel qu'il est prévu dans votre entente de service. **1.** Avec activation d'un forfait Partagez tout de deux ans. **2.** Sur le réseau de Rogers ou dans une zone de Couverture étendue. La couverture n'est pas offerte dans toutes les régions. Les frais d'interurbain internationaux et de message texte à ligne filaire sont en sus. Seuls les numéros canadiens à 10 chiffres sont admissibles. **3.** Comprends les messages texte, photos et vidéos envoyés du Canada vers un numéro de sans-fil canadien et les messages texte, photo et vidéo entrants, peu importe la provenance. Les messages texte entrants et sortants à tarification additionnelle, les messages texte envoyés à l'étranger et les messages envoyés et reçus en itinérance ne sont pas compris et sont facturés, le cas échéant. **4.** Toute utilisation supérieure à votre volume de données est facturée par tranches (voir les modalités d'utilisation excédentaire associées à votre forfait), arrondie au prochain Mo ou Go (selon les modalités de votre forfait). **5.** Prix régulier 5\$ par mois moins le rabais corporatif applicable. Rabais applicable à la ligne primaire uniquement. ^{MC}Rogers et les noms et logos associés sont des marques de commerce, ou utilisées sous licence, de Rogers Communications inc. ou d'une société de son groupe. ©2016

Foire aux questions

- o.** Comment puis-je profiter de cette offre ?
- > Vous pouvez faire votre précommande directement en ligne au www.planetemobile.biz en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe inclus au recto de cet encart ou faire la demande du format papier auprès de votre représentant.
- o.** Qui dois-je contacter pour faire un changement de forfait ?
- > Pour demander un changement de forfait, contacter votre représentant par téléphone ou par courriel, vous trouverez cette information au bas de cette page.
- o.** Comment puis-je obtenir un forfait « Apportez votre appareil » ?
- > Ayez en votre possession un appareil vous appartenant, provenant, soit de Rogers ou déverrouillé d'un autre fournisseur.
 - > Vous devez avoir acquitté votre solde d'appareil. Dans le doute, il est recommandé de communiquer avec votre fournisseur actuel. Si vous êtes client actuel de Rogers, communiquez directement avec votre représentant ; vous trouverez les informations au bas de cette page.
- o.** Est-ce que le pourcentage de rabais s'applique pour 2 ans seulement ?
- > Le pourcentage de rabais est en vigueur jusqu'à ce que vous changiez votre forfait.
- o.** Puis-je obtenir un forfait « Partagez tout_{mc} » d'une province autre que ma province de résidence ?
- > Non, vous pouvez obtenir les forfaits « Partagez tout_{mc} » d'une province que si le code postal de facturation ainsi que l'indicatif régional de votre numéro de cellulaire font partie cette province. Si l'indicatif régional du numéro de cellulaire diffère de votre code postal de facturation, veuillez communiquer avec votre représentant afin de confirmer la tarification provinciale. Un changement de numéro de téléphone peut-être exigible afin de profiter de la tarification la moins élevée s'il y a lieu.
- o.** Si je veux ajouter une deuxième ligne, ai-je droit au pourcentage de rabais ?
- > Le pourcentage de rabais est applicable uniquement à la ligne primaire.
- o.** Combien de comptes puis-je mettre en service ?
- > Vous ne pouvez mettre en service qu'un compte par employé afin de bénéficier du rabais corporatif.
 - > Vous pouvez toujours faire l'ajout de ligne additionnelle sous la ligne principale.
- o.** Jusqu'à combien de lignes puis-je avoir sur le même compte ?
- > Vous pouvez avoir jusqu'à 9 lignes pour votre famille et/ou ami(e)s. Selon l'approbation de crédit.
- o.** Est-ce que le compte doit être à mon nom si je veux obtenir une ligne pour l'un des membres de ma famille ?
- > Le compte doit être à votre nom et vous serez ainsi responsable du paiement mensuel des lignes existantes à votre compte.
- o.** Puis-je conserver mon numéro de mobile existant ?
- > Oui, communiquez d'abord avec votre représentant Planète Mobile. Vous trouverez les informations au bas de cette page.
- o.** Puis-je garder mon forfait Rogers actuel, mais obtenir le pourcentage de rabais stipulé dans cette offre ?
- > Malheureusement, les rabais sont uniquement applicables à la ligne primaire lors de la mise en service d'un forfait « Partagez tout_{mc} » de Rogers.
- o.** Je possède un compte consommateur « Partagez tout_{mc} » et j'ai déjà un rabais appliqué sur mon compte, puis-je combiner mon rabais existant au rabais offert dans cette offre ?
- > Non, l'offre employée ne peut être combinée à aucune autre offre dans le marché.

PLANÈTE
MOBILE

ROGERS